

DE

DE

DOSSIER

La destruction de Sodome
et Gomorre.

25 38 43

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
		Donné en débris (bouteille / inv. 3843. 30-1-35. <i>[Signature]</i>

6

Bruxelles le 4 Février 1907.

MUSEES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTREE & ENREGISTRÉE

le 4 FEVR 1907

Sous le N° 5869/5

Messieurs

Le Président et membres de la Commission
directrice des Musées Royaux.

Messieurs

J'ai l'honneur de vous présenter les
deux tableaux suivants :1^{er} Un grand tableau sujet d'Histoire
ancienne peint par H. Jordans et signé.2^e Un tableau ayant pour sujet la destruction
de Sodome et Gomorbe.Pour le premier de ces tableaux j'ai déposé avec
le prix de 3500 francs le second et de 1500 fr.
avec l'espoir que ces tableaux pourront
être acquis par la Université, je vous prie
Messieurs de vouloir bien agréer l'expression
de ma considération distinguée.

Léon Neyt

rue des Minimes, N° 15

Bruxelles.

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de l' ouvrage soumis
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 5069/5 en
date du 5 - 2 - 1907.



Bruxelles, le

7 - 2 - 1907

Pour M^r Lamy
A. Gobert

6

5-2-1907

es Royaumes
de
Sculpture
de
Belgique.

N° 5069/15

Objet:

Annexe

Expédié le

A M^r Lamy notaire

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la Commission Directrice a
émis en principe, et sous réserve de l'appro-
bation Ministérielle compétente, un vote
favorable à l'acquisition pour les collections
de l'Etat, du tableau ayant
pour sujet "La destruction".

Elle désireait toutefois ne pas dépasser, en vue de l'acquisition, la
somme de

Veuillez nous faire savoir si vous
accepteriez éventuellement la réduction
de prix proposée et agréer, M^r...,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

Le Secrétaire.

X de Loosme et Comorthe
et qui fait l'objet de votre
lettre de votre lettre du 4 c^{te}

L'autre tableau qui
se trouve à votre disposition
au Palais des P.A. Pour la
Musée n'g pourra y être
placé contre la remise d'un
récépissé

Veuillez agréer etc...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

Modèle VIII

Remarque à l'attention de M^r Lamy
c'est-à-dire à l'attention de M^r Lamy

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 32100

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 22 février 1907

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 23 FEVR 1907

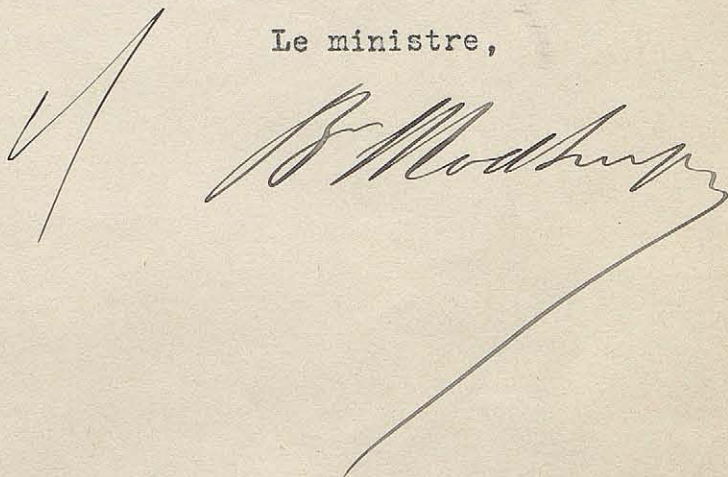
Sous le N° 5070

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 5 de ce mois, n°
5069/15, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'au-
torise l'acquisition, au prix de frs. 1200, d'un tableau
offert en vente aux musées par M. Lamy et intitulé "la
destruction de Sodome et Gomorrhe"

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le ministre,



A la Commission directrice des musées royaux de peinture et de
sculpture,

à Bruxelles.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o 5070

Objet

(Annexe)

Expédié le 11 mars 1907

25 février 1907

A M Lamy Restor

15 Rue des Pêches claires

Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous
faire parvenir, en triple expédition chacun,
la déclaration de paiement de l'impôt
de Douze cents francs
montant du prix d'acquisition du
tableau intitulé: "La destruction
de Sodom et Gomorre"
et le contrat réglant la cession de
l'ouvrage en question,
aux Musées Royaux de Peinture et
de Sculpture de l'Etat.

Nous vous prions, M^{rs} Lamy,
de vouloir bien nous renvoyer ces pièces,
munies de votre signature, le plus tôt
possible et d'agréer l'assurance de notre
considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N: 5040

1911

5 Annexes.

Expédié le 11 mars 1907

8 Mars 1907

A Monsieur le Ministre
des Beaux-Arts,

enregistré

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, en triple expédition dont deux sur papier libre, le contrat réglant la cession de l'Etat du tableau intitulé: "La destruction de Sodom et Gomorre" et dont l'acquisition a été autorisée par dépêche N° en date du

Nous joignons, aux fins de liquidation, sur l'exercice 1906, une déclaration de paiement en double de l'import de 800 francs montant du prix de l'ouvrage en question et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission Directrice
Le Secrétaire,

Le Président

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

SECRÉTARIAT

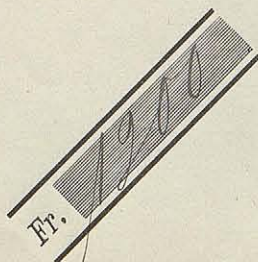
DÉCLARATION DE PAIEMENT

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par la Commission Directrice
des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'État, la somme de

Deux cents francs

*pour la cession d'un tableau intitulé
"La destruction de Sodome et Gomorrah"*

Bruxelles, le *31* *Decembre* 190*6*



POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire, le Président
M. Van der ... C. Létis

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

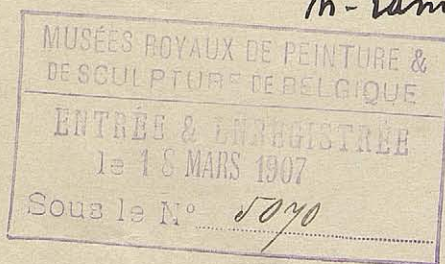
ADMINISTRATION
DES
BEAUX ARTS.

N° 31100.

ANNEXE.

Bruxelles, le 1^{er} Mars 1907.

Transmis à la Commission Directrice
des Musées Royaux de Peinture et de
Sculpture à Bruxelles, en vue du
classement de ce document dans ses
archives, un exemplaire du contrat
régissant les conditions de la cession
d'un tableau intitulé "La destruction
de Sodome et Gomorhe" présenté par
M. Lamy.



POUR LE MINISTRE :

Le Directeur *gl*

Wal

A M. le Lecteur
de la Commission directrice des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

SECRÉTARIAT

CONTRAT

Entre Monsieur Ed. Jéty, président
de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture
de l'État, agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du
Ministre, d'une part, et Monsieur Lamy, restor, domicilié à

Bruxelles, rue des riches-Claires N° 15 d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Monsieur Lamy, restor, cède
aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'État, pour la somme
de Deux cents francs un tableau
intitulé "La destruction de Sodome et Gomorre".

Le paiement de cette acquisition sera effectué selon l'usage.

Fait en triple, à Bruxelles, le 31 Décembre 190 6.

Le Cédant,

Lamy

Le Président
de la Commission Directrice,

E. Jéty

APPROUVÉ :

Le Ministre,

J. Modave